

CÔTE D'A

Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'azur Unité Departementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes Maritimes

Affaire suivie par :

Fraternité

ie par :

Service : Tél : Anna PELLEGRINI Udap 06 04 93 16 59 24

anna.pellegrini@culture.gouv.fr

Réf :

Monsieur le Maire de Saint-Cezaire sur Siagne Hôtel de Ville 5 Rue de la République,

06530 Saint Cezaire

Nice, le 6 mai 2022

Objet: Modification n 3 du PLU - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE

Monsieur le Maire,

Par ce courrier, je voudrai vous faire part de mon avis consultatif au sujet de la modification de droit commun numéro 3 du PLU relative à Riviera (hors zone protégée, hors abords des MH).

L'ensemble des documents (zonage, règlement, rapport de présentation de l'OAP) semble cohérent et bien structuré et mon avis est favorable.

J'attire votre attention sur l'importance des liaisons douces prévues en complément de cette réhabilitation et qui devront d'un côté éviter d'affaiblir le rôle de centralité du village pour les nouveaux habitants du Riviera, de l'autre, permettre au parc de stationnement existant du coeur de village de fonctionner sans prévoir d'agrandissements de surface.

La presentation d'un plan de gestion paysagère pluriannuel sera appréciée au moment du dépôt du futur PC ou DP pour la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments.

Je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'assurance de ma sincère considération.

Architecte des batiments de France